



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 2096

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur les problèmes que rencontrent les enfants souffrant de troubles sévères du langage écrit ou oral. En effet, en l'absence de structures éducatives adaptées, beaucoup de ces enfants ne parviennent pas à apprendre à lire, écrire et compter et ils constituent une part importante, souvent méconnue, de l'illettrisme en France. Les parents d'enfants dysphasiques et dyslexiques sont inquiets et souhaiteraient ardemment que des solutions soient mises en oeuvre rapidement. Il serait heureux de connaître ses intentions.

Texte de la réponse

La ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire réserve une attention toute particulière à la situation des enfants, et notamment à ceux qui éprouvent des difficultés d'apprentissage du langage oral et écrit. En particulier, il a été décidé de renforcer la mission de l'école maternelle pour l'apprentissage du langage. Un certain nombre de mesures en faveur de ces élèves et plus particulièrement une sensibilisation des enseignants aux problèmes des enfants dyslexiques existent, afin de favoriser un dépistage précoce des éléments révélateurs des troubles des apprentissages nécessitant un diagnostic et une pédagogie différenciée adaptée aux besoins de ces élèves. A l'heure actuelle, la scolarisation de ces enfants est prise en charge en milieu ordinaire. Toutefois, ces derniers bénéficient parallèlement d'aides particulières apportées par des maîtres spécialisés intervenant au sein de réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). En matière de formation des enseignants, deux options du certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires (CAPSAIS) comprennent, dans leur programme, l'une la problématique des apprentissages (option E : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des enfants en difficulté à l'école préélémentaire et élémentaire), et l'autre des informations sur le dysfonctionnement du langage oral et écrit, et notamment sur le problème des dyslexies-dysorthographies (option G : enseignants spécialisés de rééducation). Le Centre national d'études et de formation de Suresnes organise régulièrement des stages de formation destinés aux personnels concernés par la situation de ces enfants. Enfin, la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire attend avec intérêt les résultats des travaux du groupe de travail sur les troubles du langage qui a été constitué dans le cadre du centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et inadaptations (CTNERHI).

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2096

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 1997, page 2575

Réponse publiée le : 29 septembre 1997, page 3203